

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 06 2021
18h30 MAISON DES SOCIÉTÉS A NEUVILLE SUR AIN

Etaient présents : Michel BELLANGEON, suppléant de Pierre BELY, excusé, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOLLACHE, Joseph CARTIGNY, Frédéric MONGHAL, Emeline SALLES, Thierry COQUILLE, suppléant de Frédérique MOLLIE, excusée, Alain POIZAT, Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Virginie BACLET, Jean-Michel GIROUX, Aimée BADIER, Dominique BOUCHON, Geneviève GOYFFON, Mathieu ROMANIN, Denis VIAL, Xavier BENSSOUSSEN, Fabienne CHARMETANT, Éric TEYSSIER, Béatrice DE VECCHI, Christian BATAILLY, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, David MUGNIER, Marie-Thérèse PROYART, suppléante de Jean-michel BOULME, excusé, Dominique GABASIO, Daniel MARTIN-FERRER.

Etaient excusés :

Pierre BELY, Marc CHAVENT, Séverine PETIT, Marie, Laure MARTIN, Frédérique MOLLIE, Jean-Marc JEANDEMANGE, Léontina GARNIER, Sylvie EL KHOUTABI, Wanda CANALE, Jean-Michel BOULME ;

Etaient absents : Myriam FANGET, Gilles MAJORCZYK, Eliane CEYZERIAT ;

Pouvoirs :

Laure MARTIN, ayant donné pouvoir à Anne BOLLACHE

Jean-Marc JEANDEMANGE, ayant donné pouvoir à Anne BOLLACHE

Léontina GARNIER, ayant donné pouvoir à Denis VIAL

Wanda CANALE, ayant donné pouvoir à Fabienne CHARMETANT

Nombre de membres titulaires dont le conseil doit être composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37, présents 27, titulaires 24, suppléants 3, votants : 31

Secrétaire de séance : Christian BATAILLY

Ordre du jour

Présentation de Nicolas RICHER remplaçant de Christophe LOMBARD de l'ACI

Présentation de la saison touristique par Anne Sophie SECONDI.

1. Vérification du quorum et élection d'un secrétaire de séance.
2. Validation du compte-rendu du conseil du 6 mai 2021.
3. Présentation des décisions prises dans le cadre des délégations.

4. Achats publics :

- Autorisation de signature de l'avenant au marché déchets Lots 2 et 3.

5. Institutions et vie politique :

- Validation du Règlement Intérieur et des modalités de prise en charge des frais de mission,
- Désignation d'un membre suppléant au Syndicat Mixte SCOT BUCOPA,
- Désignation d'un représentant titulaire et d'un membre suppléant pour NATURA 2000 Dombes,
- Délégation au Président des démarches technico-financières dans le cadre du projet PVD,
- Délégation de pouvoir au Bureau communautaire pour la modification du tableau des emplois.

6. Finances :

- Décision Modificative au Budget Principal pour l'intégration des résultats du Budget annexe Hébergement Touristique,
- Décision modificative au Budget Principal pour l'annulation de titre sur exercice antérieur,
- Décision modificative au Budget Annexe Office de Tourisme sur exercice antérieur,
- Modalités de prise en charge du FPIC.

7. Développement économique :

Projet Petites Villes de Demain :

- Demande de subvention pour le poste de chef de projet Petites Villes de demain.

ZAC Ecosphère Innovation :

- Validation du Compte-rendu Annuel à la Collectivité 2020 (CRAC).

8. Ressources humaines :

- Modification du tableau des emplois,
- Modalités d'attribution de l'IHTS (Indemnités horaires pour travaux supplémentaires).

9. Questions diverses.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de recevoir, mes chers collègues, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président présente la remplaçante de Monsieur PUPUNAT de Serrières Sur Ain, Marie-Thérèse PROYART et lui souhaite la bienvenue.

Nicolas RICHER remplace Christophe LOMBARD et est présenté au conseil communautaire. Avant d'être à l'ACI, il était employé communal à Neuville sur Ain et précédemment il était artisan. Il est ravi d'avoir été recruté par l'association EIJAA. Bienvenue à Nicolas ! Le 9 juillet ce sera le pot de départ de Christophe Lombard, tout le monde est invité et en particulier les techniciens des communes qui pourront également faire connaissance avec Nicolas.

Présentation de la saison touristique et des premières mesures prises par le GIP tourisme par Anne-Sophie SECONDI. Il faudra faire attention à la sur fréquentation. (Cf. doc joint).

Vérification du quorum et élection d'un secrétaire de séance.

La vérification du quorum est faite et il est constaté qu'il est atteint avec 27 personnes présentes sur 37 membres. Le secrétaire de séance est Christian BATAILLY.

Validation du compte-rendu du conseil du 6 mai 2021.

Les membres du conseil communautaire valident le compte-rendu du conseil du 6 mai 2021.

ACHATS PUBLICS

Frédéric MONGHAL présente le point ci-dessous :

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT AU MARCHE DECHETS LOT 2 PARTIE COLLECTE DU PAPIER ET LOT 3 COLLECTE DU VERRE.

Par courrier recommandé du 4 mai 2021, la société C.SERRAND a informé la CCRAPC de la cession de sa branche d'activité des points d'apport volontaire à la société MINERIS à compter du 1^{er} mai 2021. Sur le plan administratif, la publication officielle a été réalisée le 31 mai 2021 dans un journal d'annonces légales.

La continuité de service a été assurée ; les colonnes d'apport volontaire sont assurées par MINERIS depuis le 3 mai, SERRAND restant notre interlocuteur d'un point de vue administratif jusqu'à la fin du présent marché, soit jusqu'au 31 juin 2021.

Le nouveau marché (lot 2 partie collecte des papiers et lot 3 collecte du verre) ayant été notifié le 28 mai 2021 à la société C.SERRAND, il convient de signer à compter du 1^{er} juillet 2021 un avenant de transfert du contrat nous liant à la société SERRAND au profit de la société MINERIS.

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

Pour valoriser les déchets, dans le cadre du nouveau marché, une convention a été passée avec le SYDOM du Jura.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Béatrice DE VECCHI présente le point ci-dessous :

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR+ annexes Charte Informatique et charte télétravail

Cf documents ci-joints

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

MODALITES DE PRISES EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION

Cf. document ci-joint

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

Jusqu'à présent les agents étaient remboursés au forfait. Il est possible de les passer au réel plafonné.

DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU SM SCOT BUCOPA

Il convient de réélire deux nouveaux membres suppléants afin de remplir l'obligation de 14 membres titulaires et 14 membres suppléants pour représenter la communauté de communes au sein du Syndicat Mixte.

Monsieur Émerick BILLON et Madame Marie-Thérèse PROYART se portent candidats.

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT POUR NATURA 2000 DOMBES

Anne BOLLACHE présente le point ci-dessous :

Afin de contribuer aux différents défis à relever pour la préservation du patrimoine dombiste, la Communauté de Communes de la Dombes a souhaité, en 2017, porter l'animation du site Natura 2000.

Depuis cette date, la concertation pour produire un nouveau document d'objectifs partagé s'est mise en place. Ce document est le cadre nécessaire pour organiser la réponse aux enjeux majeurs de préservation du patrimoine naturel, en accord avec les activités traditionnelles. Ce document est le fruit de nombreux échanges en groupes de travail avec les acteurs locaux.

Pour l'ensemble des structures, collectivités ou non, il est recommandé de désigner un référent qui pourra participer aux différentes réunions.

Membre titulaire désigné : Daniel MARTIN-FERRER

Membre suppléant : Dominique GABASIO

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

DELEGATION AU PRESIDENT DES DEMARCHES TECHNICO-FINANCIERES DANS LE CADRE DU PROJET PVD

Il est proposé, afin de simplifier les démarches que le Président Thierry Dupuis, soit autorisé, dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain (PVDD) à gérer les démarches technico-financières. Au nom des communes de Pont d'Ain et Poncin.

L'ensemble des décisions seront bien entendu prises préalablement en COPIL PVDD en concertation avec les 2 communes, la DDT et les partenaires du programme.

- *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité autorisant le Président à :*
- *Demander à tout organisme financeur et partenaire, l'attribution de prestations et de subventions ;*
 - *Signer les conventions et leurs avenants en lien avec le programme ;*
 - *Signer l'ensemble des contrats liés au programme ;*
 - *Procéder au dépôt des demandes sur les plateformes dédiées ;*

Une question est posée sur le montant du salaire du chef de projet : un total chargé de 42 000 euros comprenant la mise à disposition de l'ordinateur, du téléphone et des frais de déplacement subventionné à hauteur de 75% par l'Etat. Le reste à charge est divisé par trois entre les deux communes et la communauté de communes à hauteur de 4 000 euros.

DELEGATION DE POUVOIR AU BUREAU COMMUNAUTAIRE POUR LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

La modification du tableau des emplois est un point qui revient de façon récurrente à l'ordre du jour des conseils communautaires et très souvent pour des ajustements d'horaires.

Pour plus de souplesse, il est proposé que le conseil communautaire délègue cette attribution au Bureau communautaire.

Ainsi l'ensemble des délégations du conseil communautaire au bureau communautaire sont les suivantes :

- Validation de la modification du tableau des emplois de la CCRAPC.
- Signer toutes conventions avec engagement financier strictement supérieur à 10 000 euros,
- Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil communautaire l'attribution de subventions pour un montant plafonné à 50 000€,
- Autoriser au nom de la communauté de communes le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- Décider de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.

- *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

FINANCES

DM 2 Budget principal - REPRISE DES RESULTATS DU Budget Annexe HEBERGEMENT TOURISTIQUE

Suite à la clôture du Budget Annexe Hébergement Touristique au 31/12/2020, il convient d'intégrer les résultats au Budget Principal.

Les résultats de clôture à l'issue de l'exercice 2020 sont :

- En section d'investissement : + 63 706.30€
- En section de fonctionnement : - 59 120.31€

Soit un excédent global de 4 585.99€

Ces résultats seront intégrés par la décision modificative suivante :

REPRISE DES RESULTATS DU BA HEBERGEMENT TOURISTIQ

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	59 120,31 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	59 120,31 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	59 120,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues (fonctionnement)	59 120,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	59 120,31 €	59 120,31 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	63 706,30 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	63 706,30 €
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	63 706,30 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses Imprévues (Investissement)	0,00 €	63 706,30 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	63 706,30 €	0,00 €	63 706,30 €
Total Général		63 706,30 €		63 706,30 €

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

Un paiement différé a été accordé au nouveau propriétaire du camping avec un versement trimestriel qui sera maintenant versé sur le budget principal.

DM 3 Budget Principal – ANNULATION TITRE SUR EXERCICE PRECEDENT

Une recette d'un montant de 939.60€ a été affectée par erreur sur le Budget Principal 2020, ce reversement correspondait au remboursement par la Caisse des Dépôts de la consignation liée au terrain de la ZA2 qui avait été virée sur RIB erroné suite à modification par la trésorière.

Il convient d'ouvrir les crédits nécessaires à l'annulation de ce titre sur le budget 2021 :

ANNULATION TITRE SUR EXERCICE ANTERIEUR

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6236 : Catalogues et imprimés	939,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	939,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	939,60 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	939,60 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	939,60 €	939,60 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

DM 1 - BUDGET OFFICE DE TOURISME

Afin de corriger une erreur de doublon de titre sur le budget Office de Tourisme pour un montant de 4.09€, il convient de prendre une décision modificative pour ouvrir les crédits correspondants au c/673.

Le projet est le suivant :

ANNULATION TITRE SUR EXERCICE ANTERIEUR

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	5,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	5,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	5,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5,00 €	5,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

MODALITES DE PRISE EN CHARGE DU FPIC 2021

Point reporté au prochain conseil car à ce jour, il n'y a pas eu réception de la notification du FPIC 2021.

➤ *Suite à donner : Délibération au prochain conseil communautaire*

CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

VALIDATION DU RAPPORT DE LA CRC

Le président donne lecture du rapport de la Chambre régionale des Comptes à l'assemblée délibérante joint en annexe. Le président fait remarquer que le terme « budget sincère » a été répété 24 fois dans le rapport de la CRC.

Une fois la vérification faite de la sincérité des comptes, la magistrate a étudié l'ensemble des comptes pour permettre de les rééquilibrer.

Elle a bien compris que les déséquilibres des trois budgets annexes étaient liés à l'histoire : transfert dans le cadre de la fusion et de la création de la Communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon.

On a fait beaucoup d'autofinancement jusqu'à présent mais cela tend la trésorerie. On avait prévu en début d'année de réaliser un prêt pour consolider nos finances. Donc finalement ces emprunts tombent plutôt bien.

Le Conseil communautaire valide l'avis et les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE ZA NIVEAU II

Afin de prendre en compte l'avis et les préconisations de la Chambre régionale des Comptes pour rétablir l'équilibre budgétaire du budget annexe ZA niveau II, il convient d'inscrire un emprunt de 3 779 567,10€

INSCRIPTION EMPRUNT SUITE AVIS CRC

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 779 567,10 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 779 567,10 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 779 567,10 €
Total Général		0,00 €		3 779 567,10 €

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE SERP

Afin de prendre en compte l'avis et les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes pour rétablir l'équilibre budgétaire du budget annexe SERP, il convient d'inscrire les versements du budget principal en section de fonctionnement et d'investissement.

SUBVENTION DU BPPAL SUITE AVIS CRC

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-7552 : Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget	0,00 €	0,00 €	0,00 €	654 287,56 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	654 287,56 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	654 287,56 €
 INVESTISSEMENT				
R-1326 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	98 285,04 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	98 285,04 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	98 285,04 €
Total Général		0,00 €		752 572,60 €

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE ZA JUJURIEUX.

Afin de prendre en compte l'avis et les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes pour rétablir l'équilibre budgétaire du budget annexe ZA Jujurieux, il convient d'inscrire un emprunt de 104 497.86€

INSCRIPTION EMPRUNT SUITE AVIS CRC

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	104 497,86 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	104 497,86 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	104 497,86 €
Total Général		0,00 €		104 497,86 €

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL SUITE A L'AVIS DE LA CHAMBRE REGIONAL DES COMPTES.

Afin de prendre en compte l'avis et les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes il convient de prendre la décision modificative comme suit : cf.doc joint

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR LE BUDGET ANNEXE ZA NIVEAU II POUR FAIRE SUITE AU CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES.

Pour faire suite au rapport de la chambre régionale des comptes, en complément des décisions modificatives sur le budget principal, afin d'équilibrer nos trois budgets annexes, il nous faut réaliser plusieurs emprunts.

S'agissant du budget annexe ZA niveau II :

Le président rappelle que le budget annexe ZA Niveau II comporte deux opérations d'aménagement Zone Nord et Zone Ecosphère Innovation.

La Zone Nord est aménagée et totalement commercialisée. Le solde de clôture de cette opération est de + 3 M€ en Section de Fonctionnement. La CRC proposerait de clôturer cette Zone Nord, de remonter l'excédent de fonctionnement de celle-ci au Budget Principal à l'occasion de cette clôture imminente, pour un montant de + 3 M€.

La Zone Ecosphère Innovation est aménagée, et des engagements des versements de recettes sont attendus auprès de l'aménageur (100 000 € en 2021, 500 000 € en 2022 puis le solde en 2023 ou 2024)

Le budget étant en déséquilibre réel global, et dans le contexte de clôture de la Zone Nord, un fonds de concours de 3 000 000 € serait versé sur cet exercice du Budget Principal vers le Budget ZA Niveau II, en vue de financer l'aménagement de la Zone Ecosphère innovation.

Compte tenu de la commercialisation en cours de cette zone, un emprunt d'équilibre resterait nécessaire sur l'opération Ecosphère Innovation pour un montant de 779 000 € à un horizon maximum de 5 ans.

Il s'agirait d'un prêt à taux fixe de 0.30% dans l'attente de la commercialisation des parcelles de la zone. Si un remboursement anticipé devait avoir lieu, une indemnité actuarielle serait à payer.

Il est proposé de souscrire un contrat de crédit auprès de la Banque Postale pour le Budget annexe ZA Niveau II pour faire suite au contrôle de la Chambre régionale des comptes en vue de financer les investissements.

Les principales caractéristiques financières du financement sont les suivantes :

- Score GISSLER : 1A
- Montant du contrat de prêt : 779 000,00 €
- Durée du contrat de prêt : 5 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2026

- La tranche est mise en place au plus tard le 23/08/2021
- Versement des fonds : en 1,2 ou 3 fois avant la date limite du 23 août 2021
 - Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS
- Périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,30%
- Montant de l'échéance : 39 257,46 EUR (hors prorata d'intérêts pour la première échéance)
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
 - Préavis : 50 jours calendaires

Commission :

- Commission d'engagement : 0,05% du montant du contrat de prêt

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR LE BUDGET PRINCIPAL DANS LE CADRE DE LA CESSION DU BATIMENT DE LA SERP.

Pour faire suite au rapport de la chambre régionale des comptes, en complément des décisions modificatives sur le budget principal, afin d'équilibrer les trois budgets annexes, il faut réaliser plusieurs emprunts.

S'agissant de la cession du bâtiment SERP :

Le président explique qu'une promesse de vente est en attente. La vente devrait être effective en fin d'année ou début d'année prochaine (un locataire occupe le bâtiment jusqu'au 31 janvier 2022). Le budget annexe doit être clôturé et intégré au budget principal à la fin de l'exercice.

Il est nécessaire de contracter un prêt relais dans l'attente de la finalisation de la cession du bâtiment pour un montant de : 1 300 000,00 €, ce prêt sera inscrit au budget principal de la même manière que la recette liée à la cession.

Il est proposé de souscrire à un prêt relais auprès de la Banque Postale dont les principales caractéristiques financières sont les suivantes :

- Prêteur : la Banque Postale
- Emprunteur : CC RIVES DE L'AIN-PAYS DU CERDON
- Objet : Prêt relais dans l'attente de la cession du bâtiment « ex-SERP ZA Blanchon 01160 PONT D'AIN »
- Nature : prêt relais
- Montant : 1 300 000,00 EUR

- Durée : 2 ans et 0 mois à compter de la date de versement des fonds
- Taux d'intérêt : 0,240%
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts. Remboursement du capital in fine.
- Date de versement des fonds : trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 20 août 2021.
- Garantie : néant
- Commission d'engagement : 650,00EUR soit 0,050% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
- Modalités de remboursement anticipé : autorisé sans pénalité à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires.

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR LE BUDGET ANNEXE ZA JUJURIEUX POUR FAIRE SUITE AU CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES.

Pour faire suite au rapport de la chambre régionale des comptes, en complément des décisions modificatives sur le budget principal, afin d'équilibrer nos trois budgets annexes, il nous faut réaliser plusieurs emprunts.

S'agissant du budget annexe Za Jujurieux :

Le président explique que la dépense inscrite dans le budget annexe Za Jujurieux correspond à l'achat des terrains. A ce jour, l'aménagement de la zone est à réaliser avec quatre premières parcelles qui sont en cours de commercialisation, une première promesse de vente pourrait être conclue avant la fin de l'année. Les travaux d'aménagement débuteront dans la foulée. Les calculs de prix de vente ont été faits en fonction des coûts des travaux. A terme, les dépenses seront toutes équilibrées en recettes. Un emprunt long terme amortissable serait envisagé de 150 000€. Les ventes des parcelles permettront de financer les travaux au fur et à mesure.

Il est proposé de souscrire un contrat de crédit auprès de la Banque Postale pour le Budget annexe Za Jujurieux pour faire suite au contrôle de la Chambre régionale des comptes en vue de financer les investissements.

Les principales caractéristiques financières du financement sont les suivantes :

- Score GISSLER : 1A
- Montant du contrat de prêt : 150 000,00 €
- Durée du contrat de prêt : 10 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2031

- La tranche est mise en place au plus tard le 23/08/2021
- Versement des fonds : en 1,2 ou 3 fois avant la date limite du 23 août 2021
 - Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS
- Périodicité trimestrielle

- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,43%
- Montant de l'échéance : 3 833,22 EUR (hors prorata d'intérêts pour la première échéance)
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
 - Préavis : 50 jours calendaires

Commission : Commission d'engagement : 0,05% du montant du contrat de prêt

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

VENTE DU BATIMENT DE LA SERP

Le président rappelle :

La lettre d'intention de la SCI HSB du 20 mai 2021 en vue de l'acquisition du bâtiment d'activité situé ZA Blanchon à Pont d'Ain 01160 ;

L'avis sur la valeur vénale du bâtiment d'activité situé ZA Blanchon à Pont d'Ain 01160 émis par Patrick DECOLLONGE expert foncier et immobilier près la Cour d'Appel de Lyon en date du 9 juillet 2018 évaluée à 1 300 000 euros HT ;

Le président rappelle également la désignation du bien :

Un tènement industriel situé Zone Industrielle du Blanchon, avec sol et terrain attenant, à destination d'usine de tri et recyclage de plastique et fabrication de produits plastiques avec atelier d'entretien et bureaux.

Cadastré comme suit :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance	Nature
AK	189	Brotteaux du Blanchon	12a 85ca	Sol/bâti
ZH	86	Les Fraries	2a 89ca	id
ZH	89	Les Bletterets	1ha 64a 44ca	id

D'une contenance totale de 1ha 80a 18 ca

La société HSB qui souhaiterait se porter acquéreur du bien est une société civile immobilière au capital social de 1000 euros dont l'activité a débuté en 2014 et, est spécialisée dans le secteur de l'immobilier. Son siège social se situe au 130 Chemin du Sous-bois, 73 190 CHALLES LES EAUX.

Il est proposé de mettre ce bien à la vente à la SCI HSB pour un montant hors taxe de 1 300 000 euros. Le Conseil communautaire décide l'aliénation du bâtiment de la SERP désigné ci-dessus et autorise le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité*

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE POSTE DE CHEF DE PROJETS PVD

À la suite de la délibération du 11 mars 2021 de la communauté de communes et des délibérations des deux communes lauréats Pont d'Ain et Poncin, la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain a été signée avec l'Etat.

Pour la réalisation d'un diagnostic, l'élaboration d'un programme d'actions et sa mise en place, il a été aussi prévu la création d'un poste de chef de projets du programme co-financé par la communauté de communes, les deux communes et l'Etat.

Pour l'obtention des co-financements de l'Etat, il est demandé de délibérer pour déposer la demande de subvention. Celle-ci s'élève à 75% du salaire chargé du poste de chef de projet soit 31 811 euros.

Le plan de financement prévisionnel annuel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Salaire chargé	42 415 €	Etat (75% salaire chargé)	31 811 €
Frais de déplacement	500 €	Participation Poncin	4 000 €
Formation	500 €	Participation Pont d'Ain	4 000 €
Mise à dispo ordinateur portable	200 €	Reste à charge CCRAPC	4 004 €
Mise à disposition téléphone	200 €		
	43 815 €		43 815 €

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité.*

ECOSPHERE INNOVATION : Traité de concession avec le Groupement SEMCODA-BRUNET : Validation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2020

Le code de l'urbanisme précise les modalités du contrôle technique, financier et comptable exercé par le concédant qui a confié la réalisation d'une opération publique d'aménagement à un aménageur.

Le concessionnaire doit fournir **chaque année** un compte-rendu d'activités et financier.

Le bilan présenté ce jour est arrêté au 31/12/2020 et ne concerne donc que l'année 2020.

Synthèse du compte rendu au 31/12/2020 :

- **Procédures réglementaires de la ZAC :** Arrêté préfectoral de prolongation de la DUP en date du 3/02/2020 pour une période de 5 ans

- **Acquisition foncière** : le 9/07/2020 à la suite de l'ordonnance d'expropriation, l'aménageur a acquis la parcelle ZE46 ce qui sera la dernière acquisition foncière du projet par l'aménageur car le restant de la ZAC (18ha) ne fait pas partie de la surface aménagée et est à ce jour en zone aléas fort inondation.
- **Travaux** :
 - Réseaux : fonctionnels, levés de réserve faites, attente de la fibre en 2022,
 - Voirie : la chaussée bénéficie d'un revêtement temporaire qui sera raboté et remplacé à la fin de la ZAC,
 - Cheminements piétons : finition prévue en 2021,
 - Eclairage public solaire : fonctionnel
 - Espace vert : réceptionné fin 2020, visite de suivi des reprises tous les mois et entretien prévu pendant 18 mois après la réception, ensuite l'ACI prendra le relai,
- **Commercialisation** : 2 ventes en 2020 :

Lot	Acquéreur		Acte de vente	Prix € HT/m ²	Montant HT	Surface
1	PRD		24/09/2020	29	3 836 004 €	132 276 m ²
3	SOCATRA		26/06/2020	33	665 000 €	20 000 m ²

Bilan financier :

- Recettes enregistrées en 2020 : 4 501 004 €
- Dépenses enregistrées en 2020 : 2 664 817 € (foncier, travaux, honoraires, frais financiers et rémunération de l'aménageur)

A ce jour, aux vues des dépenses et recettes accumulées et à venir le bilan prévisionnel de la ZAC prévoit en fin d'exercice un résultat positif de 1 089 722 € qui sera rétrocédé à la collectivité.

Poursuite de l'opération en 2021 :

- Rétrocession de parcelles à la CCRAPC : prairie fleurie (9 112 m²) et aire d'œdicnème (10 147 m²) dans le cadre de la constitution de l'ASL
- Servitude de passage EU avec le Département à finaliser dans le cadre du raccordement à la STEP de St Jean le Vieux,
- Transfert du Domaine public du Département au Domaine public intercommunal de la partie haute de la ZAC au-dessus du lot PRD,
- Travaux : abandon des 2 raquettes à la vue des projets d'acquisition à venir, certains travaux paysagers seront réalisés ultérieurement selon l'avancer des ventes,
- Suite de la commercialisation :
 - Projet PROSOL (Groupe FRESH) 40 000 m², PC déposé, vente prévue en 2021,
 - Promesses de vente à venir : Expression Verte, Groupe RDP, village d'entreprise,
 - Projets à l'étude : SYSE (méthanisation), projet CCRAPC (pôle social, salle de sport, co-working, ...), TECHNOFRANCE, CAMPAGNETTE Limonade

➤ **Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité.**

C'est en 2009 que la communauté de communes a délibéré pour créer la ZAC, c'est une très belle opération : la garantie financière d'achèvement de 450 000 euros a été abandonnée, la station d'épuration qui a été prévue n'a pas été réalisée car pas utile. Le PPRI a fait passer la surface commercialisable à 33ha au lieu de 50ha. Sur les 20 ha retirés, il n'y a pas eu de travaux, une clause de performance a été introduite.

Par ailleurs, des premières parcelles ont été vendues avant la fin des travaux. Ce qui fait que le bilan financier est largement excédentaire.

A priori, lorsque tous les terrains seront vendus (la quasi-totalité des terrains sont vendus), un excédent de 1 000 000,00 d'euros pourrait être versé à la communauté de communes.

Une première partie sera versée dès 2022.

L'idée serait de consacrer cet excédent à un nouveau projet sur la ZA sur les terrains appartenant à la communauté de communes pour partie près du rond-point. Le PAT trouvera également sa place sur les terrains agricoles qui jouxtent cette zone.

RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

➤ **Modification du tableau des emplois Service Enfance Jeunesse :**

Alsh Pont d'Ain : pas de création de poste, les modifications horaires entraînent une baisse de 0.71ETP par rapport à l'année précédente.

Alsh Jujurieux : création de 3 postes pour le périscolaire de Saint Jean le Vieux (résiliation convention de mise à disposition) pour un volume total de 1.64ETP

Les modifications horaires des postes existants entraînent une baisse de 0.24ETP

Soit une augmentation du volume d'ETP pour l'Alsh de Jujurieux de 1.4ETP

➤ **Modification du tableau des emplois Service Administratif :**

Création d'un poste d'assistante administrative/comptable à 35H à compter du 01/09/2021. (Suivi des instances, marchés publics suivi administratif et financier, élaboration et suivi de tableaux de bords travaux, conso fluides, etc...)

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité.*

Une remarque est soulevée de la part de la commune de Varambon : il serait souhaitable que les maires soient informés lorsqu'il y a des changements de personnels des modifications sur leur commune en périscolaire.

POSTES ELIGIBLES A L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

Dans la collectivité, en cas de réalisation d'heures supplémentaires, le principe est la récupération. Cependant il est difficile sur certains postes, en raison des taux d'encadrement, de permettre aux agents de récupérer ces heures supplémentaires dans ce cas il est donc nécessaire de les payer. Pour cela il convient de fixer par délibération les postes éligibles au versement d'IHTS

Filière	Catégorie	Fonctions ou service
Animation Technique Administrative Culturelle	C et B	Service Petite Enfance : - Crèches Fabulette, P'Tits Loups, Frimousse Service Enfance Jeunesse : - Alsh Jujurieux, Alsh Pont d'Ain Service Déchets : - Déchèteries Pont d'Ain, Poncin, Jujurieux Service Tourisme

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité.*

OPAH

OPAH : avenant à la convention n°2

Le conseil communautaire, en date du 7 juin 2018, a approuvé la signature de la convention OPAH avec l'ANAH et le Département de l'Ain.

Pour donner suite à une dynamique encore bien présente sur le territoire, le Département de l'Ain accorde la prolongation de cette opération jusqu'en juin 2023.

En ce qui concerne les objectifs quantitatifs, 98 logements à réhabiliter s'ajoutent aux objectifs initialement prévus.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires, il faudra prévoir une enveloppe de :

- 256 000€ TTC pour les aides aux propriétaires
- 100 000 HT pour le suivi animation (subventionné à hauteur de 35% du montant HT) soit 78 000€ TTC

L'enveloppe d'aide totale de la communauté de communes sur les 2 ans à venir serait de 334 000€.

Il convient donc de :

- Signer l'avenant n°2 de la convention de l'OPAH avant envoi au Département pour signature
- Prendre une délibération et signer une notification de poursuite de la tranche optionnelle du marché pour Soliha

Une OPAH RU (rénovation Urbaine) sera envisagée à la suite de ce programme dans les deux ans et elle pourra s'intégrer dans le programme PVD.

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité.*

QUESTIONS DIVERSES

L'INCLUSION NUMERIQUE

Anne BOLLACHE a écrit aux maires pour demander s'ils ont été contactés par des personnes qui demandent de l'aide et si un besoin est avéré. L'idée étant de mettre en place quelque chose à l'échelle de la communauté de communes. Cela fait partie intégrante du projet de territoire.

VOIRIE

Il y a quelques soucis avec la voirie à Merpuis, il y a beaucoup de malfaçons suite à l'enfouissement des réseaux par Eurovia.

D'autres communes sont concernées (Travaux Enedis-EDF) : Saint-Alban, Poncin, Serrières.

Jean-Marc JEANDEMANGE prendra contact avec les maires concernés.

PERISCOLAIRE

- A Saint-Jean-Le-Vieux, les parents souhaiteraient que la traversée de la route entre le périscolaire et l'école soit sécurisée.
- Il y a aussi le problème des fratries : l'accueil périscolaire se fait aujourd'hui à deux endroits différents. Les retards sont facturés par la communauté de communes. La question de la facturation du laps de temps entre les deux sites pour récupérer les deux enfants est donc soulevé.
- Un certain nombre de parents stationnent sur le parking qui est juste en face de la Maison Frimousse. Il faudrait faire un passage piéton. Ce n'est pas de la compétence de la communauté de communes mais ces trois questions seront étudiées.
- Quid du périscolaire qui est complet sur plusieurs sites ? Une réunion avec les maires est prévue le 12 juillet sur ce sujet (Priay, Varambon, Pont d'Ain, Poncin, Jujurieux, Neuville).

Le Président,
Thierry DUPUIS

